



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AULNE MARITIME

Séance du 08 MARS 2011

Référence Délibération
D – 2011 – 03- 244 à 245
Date de la convocation
02 mars 2011
Date d'affichage
15 mars 2011

L'an deux mil onze,

Le mardi huit mars à vingt heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime s'est réuni au lieu habituel de séance, dans la salle de réunion de la communauté de communes, ZA de Quiella à Le Faou, conformément aux dispositions prévues par le code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers		
En Exercice	Présents	Votants
20	16	17

Présents : Mesdames, Messieurs, AUFFRET Gérard, BOREL Xavier, COLLIOU Gwenola, GERVOT Daniel, GOURVENEC Yann, GUEDES Didier, HOURMANT Georges, LAUNAY Cécile, LE TERRIEN Louis, LEBRUN Luc, L'HELGOUALCH Stéphane, MARC Thierry, MELLOUET Roger, PICART Ronan, POULIQUEN Marie-Pierre, VIARD Gérard

Excusés : Monsieur ENGELIBERT Pierre : pouvoir donné à Monsieur BOREL Xavier

Absents : DOUAIRE Myriam, FOUTEL Virginie, LE GALL André

Secrétaire de Séance : Monsieur BOREL Xavier

- **Approbation du procès verbal de la précédente séance** : Unanimité
- **Actes pris par le Président sous délégation de compétence du conseil communautaire selon l'article L.5211-10 du CGCT**
NEANT
- **Nomination du secrétaire de séance** : Monsieur Borel Xavier

D244 : OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Le Président de la Communauté de Communes, Roger MELLOUET, ouvre le débat d'orientation budgétaire 2011, à l'appui d'un document retraçant, d'une part les principales recettes et dépenses de la communauté de communes, ainsi que l'état de la dette et de la capacité d'autofinancement, et d'autre part expose aux conseillers présents les projets d'investissement actuellement à l'étude et leurs coûts respectifs estimés.

BUDGET GENERAL : Eléments préalable de bilan de l'exécution 2010 :

FONCTIONNEMENT

1. Les principales recettes :

1 352 362 € de recettes totales de fonctionnement en 2010

1 251 527 € de recettes propres à l'exercice 2010 (sans les reports des excédents antérieurs)

Eléments de comparaison :

En 2009 : **1 799 254 €** de recettes globales de fonctionnement (dont 260 000 € de report et 340 000 € de vente de l'atelier relais de kergaëric)

1 531 564 € de recettes sur l'exercice dont 340 000 € de recette exceptionnelle de la vente de l'atelier de kergaëric. Si l'on supprime cette recette exceptionnelle : **1 191 564 €** de recettes propres à l'exercice.

En 2008 : **1 209 656 €** de recettes propres à l'exercice sur 1 568 286 € (avec report)

Conclusion : Les recettes propres à l'exercice ont augmenté en 2010 comparativement aux deux années précédentes, grâce à l'augmentation de la TEOM.

En revanche, les reports d'excédents d'années en années baissent ainsi que la capacité d'autofinancement (cf infra).

1.1 : Impôts et taxes : 56% des recettes de fonctionnement en 2010 (sur l'exercice, hors excédent reporté), soit un niveau équivalent à celui de 2009 (sans la compensation relais mais avec TEOM), pour des recettes supplémentaires de **53 969 €** par rapport à 2009.

➤ **Les taxes additionnelles aux 3 taxes locales : 17.46 %** des recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) soit une baisse de 10% par rapport à 2009, liée à la suppression de la TP et à son remplacement par une dotation de l'Etat.

Taux des impositions depuis 2002 :

	2002	2003	2004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	Taux moyens nationaux
TH	1,09%	1,14%	1,21%	1,21%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	2,21%
TF	1,52%	1,59%	1,70%	1,70%	1,73%	1,73%	1,73%	1,73%	1,73%	3,14%
TFNB	3,40%	3,56%	3,77%	3,77%	3,84%	3,84%	3,84%	3,84%	3,84%	9,33%
TP	0,657%	0,690%	0,753%	0,753%	0,775%	0,775%	0,775%	0,775%	0,775%	2,95%
TP Zone	6,71%	6,71%	6,83%	6,83%	6,83%	6,83%	6,83%	6,83%	6,83%	10,35%

Produits des impositions :

	2002	2003	2004	2 005	2 006	2 007	2 008	2009	2010
TH	59 627 €	64 945 €	65 025 €	75 457 €	80 534 €	84 029 €	88 750 €	92 071 €	218 527 €
TF	75 497 €	82 491 €	80 903 €	93 378 €	97 415 €	100 286 €	103 500 €	108 024 €	
TFNB	13 707 €	14 585 €	14 171 €	15 967 €	13 412 €	3 557 €	13 945 €	14 026 €	
TP	156 970 €	168 790 €	156 067 €	181 050 €	189 383 €	193 674 €	193 381 €	200 977 €	Compensation relais
TP Zone		27 115 €	372 €	382 €	389 €	396 €	403 €	43 €	202 213 €
Total	305 801 €	357 926 €	316 539 €	366 233 €	381 133 €	391 942 €	401 919 €	415 510 €	420 740 €

Soit une moyenne de fiscalité 3 taxes par habitant de 28.68 € par an

➤ **La compensation relais, en remplacement provisoire de la taxe professionnelle en 2010 :**

La compensation relais perçue en 2010 représentait 202 213 € soit 16% des recettes de fonctionnement de l'exercice.

➤ **Le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** est supprimé en 2011 mais son montant sera compensé au niveau de 2009 soit 783 € pour la CCAM.

➤ **La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 38%** des recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) contre 28% en 2009 soit 53% des recettes fiscales + compensation relais

2002	2003	2004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
265 706 €	275 686 €	340 000 €	363 855 €	381 815 €	398 159 €	410 959 €	429 744 €	481 721 €
vote d'un produit et non d'un taux			8,20%	8,20%	8,20%	8,20%	8,20%	9,00%
			16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%

Taux moyen national de TEOM : 8.96%

Soit une moyenne par an et par habitant de 63 € contre 57 € en 2009
(population INSEE : 7618 hab)

👉 Dans le Finistère, le produit de TEOM par habitant varie de 94 € à 29€, avec une moyenne à 70 € pour la TEOM et 73€ pour la REOM.

Fiscalité 3 taxes + TEOM sur la CCAM	92€ par habitant
--------------------------------------	------------------

➤ **La Taxe de Séjours :**

Taxe sur les nuitées passées sur le territoire entre le 15 mai et le 15 septembre et recouvrée par l'hébergeur (soit un période moindre que celle d'ouverture de l'office de tourisme)

Elle représente **18%** des recettes de fonctionnement du budget annexe de l'Office de Tourisme.

2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
4 632 €	4 105 €	3 448 €	4 337 €	4 210 €

☝ : A compter de 2011, le Département du Finistère a instauré une taxe additionnelle à la Taxe de séjour de + 10%, qui s'ajoutera au produit perçu par la communauté de communes et qu'elle devra reverser au Département.

1.2 : La Dotation Globale de Fonctionnement : 4.8% des recettes de fonctionnement (hors excédent reporté)

2002	2003	2004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	DGF moyenne du département 29
30 005 €	39 618 €	37 244 €	46 806 €	48 706 €	50 184 €	56 153 €	60 250€	60 722 €	
4,04 €	5,33 €	5,01 €	6,29 €	6,55 €	6,75 €	7,31 €	8,4 €	7,97 €	49,90 €

☝ : Il s'agit de la plus faible DGF du département du Finistère.

Coefficient d'Intégration Fiscale :

2002	2003	2004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	CIF moyen de la catégorie
22,1578 %	15,9287%	17,8476%	19,1953%	19,5562%	19,9379%	19,9429%	20,0830%	0,200928 %	0,317584%

1.4 : Les revenus des immeubles : loyers et charges : 13,8% des recettes du budget général (hors excédent reporté)

2006	2007	2008	2009	2010
175 557 €	199 108 €	200 372 €	203 598 €	173 533 €

Par ailleurs, la location de l'atelier-relais sur la zone de Menez Bos, dégage un excédent de recettes de loyers de 4 480 € puisque la communauté paie 44 120 € de charge de remboursement d'emprunt et perçoit **48 600 €** de loyers annuels. Excédent cumulé d'année en année.

Le budget annexe 2010 de l'Hôtel d'entreprises a généré **6 824 €** de loyers.

<p>Total tous budgets des revenus des immeubles : 228 957 € de loyers + charges en 2010 Potentiel à taux pleins d'occupation en Hôtel d'entreprises et pépinières : + 33 000 €</p>

Conclusion sur les recettes de fonctionnement 2010 et projection en 2011 :

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice budgétaire 2010 dégagent un excédent par rapport aux dépenses de 5 370 €.

La capacité d'autofinancement brute de la CCAM est de 135 600 €, à laquelle il faut enlever le remboursement de la dette en capital soit une capacité d'autofinancement nette de la section de fonctionnement vers l'investissement de **51 000€**

Cette CAF nette diminue continuellement depuis 2007. Elle était de 71 481 € en 2009 et 129 783 € en 2008.

La Loi de programmation des Finances Publiques 2011-2014 a pour objectif la maîtrise des dépenses publiques, afin d'atteindre un déficit public de 3% du PIB en 2013 contre 7.7% en 2010. Les dépenses publiques doivent augmenter de 0.8% entre 2011 et 2014 (contre 1.8% en 2010 et 3.7% en 2009).

Les dotations aux collectivités locales sont gelées jusqu'en 2013.

Un moratoire sur les normes réglementaires imposées aux collectivités locales a été décidé pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

➤ **Réforme de la taxe professionnelle : Impact 2011**

Au 1^{er} janvier 2010, 80% de l'assiette de l'ancienne taxe professionnelle, assise sur les investissements productifs, a été supprimée.

Une compensation relais a été versée aux collectivités en 2010 et s'est élevée à **202 213 €** pour la communauté de communes de l'Aulne Maritime en 2010.

A partir de 2011, une **Contribution Economique Territoriale** (la C.E.T.) est le produit de substitution pour les collectivités territoriales. Elle est composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE).

Comme l'année dernière, les communes comme la communauté de communes vont devoir **voter un taux** pour la partie de la C.E.T. **assise sur le foncier d'entreprise** (CFE).

Le taux de CFE voté en 2010 était le même que celui de la Taxe Professionnelle : **0.775%**

Pour 2011, l'Etat a notifié une Cotisation Foncière des Entreprises de **42 183 €** soit **21% de l'ancienne recette TP.**

La CVAE notifiée s'élève à **72 406 €.**

Soit une recette notifiée pour l'ex taxe professionnelle de **114 589 €** contre 200 000 € avant la réforme.

➤ **En 2011, une augmentation des recettes de la Taxe d'Habitation : récupération d'une partie du taux départemental** :

Pour compenser l'impact négatif de la réforme de la TP sur la fiscalité des collectivités, l'Etat transfère une partie des recettes de l'ancienne taxe d'habitation perçue par le département aux communes et groupements de communes.

A ce jour, aucune recette fiscale n'a été notifiée par l'Etat.

Au vu des simulations effectuées par le DGFIP lors de la réforme, le taux de taxe d'habitation de la CCAM devrait passer **de 1.24% à 2.34%** soit un produit de taxe d'habitation de **181 000 €** environ au lieu de 94 000 € avant la réforme.

Le coefficient de valorisation des valeurs locatives cadastrales a été fixé à **2%**.

Au vu de ces éléments et l'Etat ayant assuré l'équivalence des recettes avant et après réforme, la CCAM devrait bénéficier de recettes fiscales suivantes :

- Imposition pour les 3 taxes locales : environ 308 000 €
- CFE : 42 183 €
- CVAE : 72 406 €

Soit des recettes de 422 589 €, ce qui correspond au produit perçu en 2010.

L'Etat compensera normalement les baisses éventuelles de recettes non compensées par le transfert du taux de taxe d'habitation des départements grâce au Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

2. Les principales dépenses :

Total des dépenses de fonctionnement 2010 : **1 246 156 €**

- **Le chapitre « charges à caractère général »** représente **48%** du budget de fonctionnement : **605 072 €** pour 2010 et 77% des dépenses de ce chapitre sont consacrées au service de collecte et traitement des ordures ménagères contre 70% en 2009.

Financement des prestataires (SITA, Bleu Vert, APF, Sotraval, Le Goff, Péren) :

	2006	2007	2008	2009	2010
article 611	318 724 €	305 306 €	390 882 €	402 780 €	394 683 €

La petite baisse de 2010 n'est pas liée à une baisse des coûts mais au rattachement de charges de 2008 sur l'année 2009, qui avait engendré une hausse plus importante en 2009.

En 2011, l'évolution des coûts du service est toujours prévue à la hausse, à condition d'exploitation constante, l'application de la redevance incitative n'intervenant qu'en 2013, avec un passage intermédiaire à la REOM en 2012 pour équilibrer le service.

Le renouvellement du marché d'exploitation de la déchetterie intercommunale apportera des éléments plus précis sur les coûts du service pour l'élaboration du budget primitif.

Le coût de l'incinération des déchets déposés en déchetterie devraient quant à lui baisser.

L'étude en cours pour la mise en place de la redevance incitative en 2013 apportera des éléments plus précis pour l'élaboration du budget primitif à la mi-mars.

- **Chapitre « Charges de personnel »** : **26 %** des dépenses de fonctionnement
Perspectives 2011 : Augmentation « normale » de ces charges, avec toutefois une augmentation sur la fonction « tourisme » liée à la nécessité de remplacement d'un agent titulaire. Du personnel occasionnel dédié à la mise en place de la redevance incitative sera également embauché, ce qui augmentera le coût des postes d'agents non titulaires.

Chap 12	2006	2007	2008	2009	2010
Personnel	278 883 €	307 950 €	295 890 €	302 511 €	302 272 €

- **Chapitre 65 : « autres charges de gestion courante »** :

Chap 65	2006	2007	2008	2009	2010
Autres charges	68 050 €	102 256 €	100 346 €	107 464 €	118 960 €

La cotisation aux organismes extérieurs (Pays de Brest, Adeupa, Mission Locale...) vont augmenter en 2011, même si une baisse sera prévue en valeur au budget primitif, lié au rattrapage de cotisation de la Mission Locale en 2010.

La cotisation au nouveau syndicat mixte du pays de Brest augmente de 10% en 2011.

Organismes	comptes	2007	2008	2009	2010	2011
SM SYMEED	6554-812	1 120,00 €	1 115,40 €	1 152 €	1183,05 €	1 500,00 €
Mission locale	6554-72	5 834,90 €	5 834,90 €	1 503€	16 619,94 €	10 055,76 €
Pays Touristique	6554-95	5 000,00 €	4 702,00 €	0 €	1 129,62 €	2 820,00 €
Total 6554		11 954,90 €	11 652,30 €	2 655 €	18 932,61 €	14 375,76 €
ADEUPA	6574-20	3 308,00 €	3 308,00 €	5 402 €	5 495,00 €	5 620,50 €
SIG	6574-20	2 829,00 €	2 829,00 €	4 416 €	4 290,00€	
Asso Pays de Brest	6574-20	9 400,00 €	9 323,00 €	10646 €	10 881,20 €	19 168,00 €
SM SCOT				412 €	2 167,00 €	
AMF	6574-20	357,00 €	366,54 €	374 €	396,49 €	411,37€
ADIL	6574-72				2 161,00 €	2 250,00 €
Total 6574-20		15 894,00 €	15 826,54 €	21 250 €	25 390,69 €	27 449,87 €
Association Route des Sables	6574-95	500,00 €				
Total cotisations annuelles		28 348,90 €	27 478,84 €	23 905 €	44 323,30 €	41 825,63 €

➤ Charges financières et emprunts :

Budget général :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital en 2011
1 405 050 €	891 646€

	Capital	Intérêts	Total annuité
2010	84 038 €	40 815 €	124 853€
2011	87 698 €	39 000€	126 698 €

Sur le budget général, le ratio de la dette par habitant est de 117 € par an

Si on ajoute les emprunts contractés sur les budgets annexes Atelier Relais et Hôtel d'Entreprises :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital en 2011
2 225 049 €	1 652 171 €

Soit un ratio de dette par habitant de 217 € par an

Budget principal	Capital emprunté	Annuité 2011	Début du prêt	Fin du prêt	Durée	Taux
CPAM Coativoric	790 000 € renégocié	71 372€	janvier 2004	juillet 2018	15 ans	4,22% 3.7%
TECL Kergaëric	275 050 €	24 341 €	avril 2003	avril 2020	18 ans	5,45%
Pépinière d'entreprises	340 000 € renégocié	30 498 €	février 2005	août 2019	15 ans	4,18% 3.7%

Budget Annexe						
Atelier Relais TPES	480 000 €	44 120 €	octobre 2008	avril 2023	15 ans	4,48%
Hôtel d'Entreprises	330 000 €	32 173 €	Nov 2010	Août 2019	9 ans	3.7%

La capacité de désendettement de la CCAM est de 6.5 ans en 2010 si on ne prend que les emprunts réalisés sur le budget principal et de 12 ans si l'on prend l'ensemble des emprunts contractés sur les budgets annexes.

Au-delà de 11 années, la capacité de désendettement est considérée comme très faible et donc l'endettement important au regard des capacités autofinancement de la collectivité.

➤ **Amortissement** : autofinancement de la section d'investissement.

2008 : 131 613 €

2009 : 134 063 €

2010 : 142 276 €

2011 : 153 000 €

Prévision 2011 : si la Maison de Santé est réalisée sur le budget général de la CCAM, comme c'est le cas actuellement, la dotation aux amortissements devrait augmenter d'environ 50 000 € pour atteindre 200 000 € à la charge de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Budget principal :

2010 : Total des dépenses d'investissement :

476 879€ sur le budget général et **1 075 887 €** en cumulant les dépenses d'investissement réalisées sur tous les budgets annexes

- 473 8878 € pour l'Hôtel d'Entreprises
- 100 000 € pour l'atelier relais (dont 74 000 € de déficit de l'année 2009).

dont **84 038 €** de remboursement de capital de l'emprunt sur le budget général.

Restes à réaliser du budget 2010 sur le BP 2011 : 44 636 € à reporter en investissement 2011

Débat sur les opérations d'investissement à mener en 2011 :

Résultats prévisionnels du compte administratif 2011 :

Excédent de fonctionnement de 106 205 €

Excédent d'investissement de 209 575 €

Soit un excédent à reporter sur le budget 2011 de 315 780 €

En 2011, besoins estimés de la section de fonctionnement : 1 340 000 € environ

Recettes estimées de la section de fonctionnement : 1 256 000 € environ

Besoin de financement estimé de la section de fonctionnement en 2011 sur les reports d'excédents de 2010 : **84 000 €**

Resteraient disponibles pour l'investissement : **231 780 €**

Hors, les projets en cours sont les suivants :

1 : Les principales opérations prévisibles en investissement en 2011 :

Construction de la Maison de Santé : 904 850 € HT soit 1 082 200 € TTC de dépenses non subventionnées (le régime de TVA ou FCTVA n'est pas encore déterminé).

262 637 € TTC ont été dépensés en 2010 reste donc **819 563 €** à financer sur les budgets 2011 et 2012.

La question se pose de l'utilisation de fonds propres de la CCAM ou tout emprunt pour financer cette opération ?

La création d'un budget annexe est en cours d'analyse avec le trésorier en parallèle du régime de la TVA, car, à défaut, les frais d'amortissement seraient de 50 000 € environ par an sur 30 ans : à intégrer aux dépenses.

Construction d'un local technique pour le service de collecte des ordures ménagères :

Besoin estimé à environ 260 m² à 1600 € TTC le m² soit un besoin de financement de **416 000 € TTC** environ.

Si la décision était prise de réaliser ce local sur le budget 2011, une étude préalable par un maître d'œuvre sera à prévoir. Aussi, toute la dépense ne sera pas réalisée en 2011 mais plutôt en 2012.

Service ordures ménagères :

Selon l'étude du SICTOM qui sera rendue le 16 ou 17 mars, des investissements importants dont l'achat de bacs ordures ménagères seront à prévoir au BP 2011.

Des subventions de 15% seront mobilisables auprès de l'ADEME ainsi qu'auprès du conseil général.

Etude pré-opérationnelles à la reconversion du site de Térénez :

Un dossier de demande de subvention a été déposé en 2010 afin de procéder aux études pré- opérationnelles sur le site de Térénez :

Rappel : délibération du 25 mai 2010 :

Etudes pré-opérationnelles	montant HT
Géomètre	4 000 €
Etude de sol	8 000 €
Etude bathymétrique et sédimentaire	13 000 €
Etude courantologique	14 000 €
Etude d'impact	15 000 €
Diagnostic du môle	5 000 €
Etude Natura 2000	36 885 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage pour ces études	6 360 €
Total études pré-opérationnelles	102 245 €
Etudes de Conception	
Maîtrise d'œuvre : 10%	122 950 €
Bureau de contrôle technique et SPS : 2%	24 590 €
Mission HQE : 2%	24 590 €
Total Etudes de conception	172 130 €
Total pré-opérationnelle + conception	274 375 €

Le conseil général a accordé 10% de subvention aux études soit **27 438 €**

Le contrat Pays de Brest avec la région Bretagne a également inscrit la reconversion globale du site de Térénez au titre du volet 2 pour 1 114 902 € HT de travaux et **222 980 €** de subvention régionale (20%). Il s'agit d'une enveloppe réservée au projet jusqu'à la fin du contrat soit jusque fin 2012.

Au-delà de 2012, un nouveau contrat sera peut être négocié.

Aussi, pour les études de reconversion du site de Térénez, un montant de 122 285 € TTC serait à prévoir en 2011 pour 27 438 € de recettes soit **94 847 € TTC**.

Par ailleurs, des travaux d'électricité ou divers seraient à provisionner sur 2011. (remise aux normes de l'atelier de Aul'Nautic).

Autres éléments de dépenses en investissement :

Sur Quiella :

La signalétique interne du bâtiment de Quiella n'a pas été réalisée en 2010. Cela manque et serait à faire en 2011. **4000 €** avaient été prévu pour cela au BP 2010.

Sur la zone de Coativoric :

Travaux d'évacuation des eaux pluviales des parcelles

Total cumulé des investissements prévisionnels sur 2011 et 2012 : plus de 1.33 millions d'euros.

Diverses questions sont posées et le débat s'engage.

Aussi :

- ***Vu l'article L.2312-1 du CGCT sur la tenue du débat d'orientation budgétaire***
- ***Vu l'article 4.3 du règlement intérieur de la communauté de communes***
- ***Les conseillers communautaires présents, actent de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 en la séance du conseil communautaire du 08 mars 2011, et selon le déroulement joint à la présente.***

D245 : OBJET : ENGAGEMENT des DEPENSES d'INVESTISSEMENT : Article L.1612-1 du CGCT

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, et afin d'engager, avant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement, il sera proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit ¼ de 668 730 € soit une autorisation de **167 182 € maximum dont :**

Budget général CCAM :

– **Opération 11 : Atelier Relais Caisse Primaire d'assurance Maladie :**

Compte 2158 : remplacement Chauffe eau hors service : 600 €

Compte 21753 : Pose d'un drain pour évacuation d'eau autour de la cuve à fuel : 500 €

– **Opération 19 : bâtiment Zone de Quiella :** compte 2135 : réfection joint fenêtre sur l'ensemble du bâtiment : 1 500 €

– **Opération 28 :** reconversion du site de térénez :

Compte 2135 : provision de 1000 € pour travaux sur réseau électrique

Budget annexe Coativoric :

Compte 205 : pose d'un tuyau d'aspiration pour le bassin pompier : 400 € HT

Drainage en profondeur d'une source : 1500 € HT

Total : 5 500 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté autorise le Président, Roger MELLOUET, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement conformément à l'article L. 1612.1 du CGCT et notamment les dépenses sus visées dans la délibération.

Le Président
ROGER MELLOUET